



RÉUNION ANPDF- SECTEUR 2

PV DE LA RÉUNION DU SAMEDI 2 AVRIL 2022

Hôtel Novotel à Chartres

District d'Eure et Loir de Football

09h00

Participants :

CAVELLIN	Claude	Essonne
COQUEMA	Claude	Oise
COLLOT	Philippe	Seine-et-Marne
DELFORGE	Claude	Val-d'Oise
DELORME	Gérard	Hauts-de-Seine
DUCHAUSSOY	Fernand	Honoraire – Côte d'Opale
GALLE	Philippe	Indre-et-Loire
MEURILLON	Jean-Pierre	Yvelines
POIDEVIN	Pascal	Aisne
SURMON	Philippe	Paris
TOUCHET	Marc	Indre
TRANQUILLE	Pascal	Somme
TROYSI	Patrick	Eure-et-Loir
TURCK	Denis	Val-de-Marne

Animateurs : Claude Delforge (Val-d'Oise) et Pascal Poidevin (Aisne)

❖ Préambule

Claude Delforge et Pascal Poidevin se réjouissent d'accueillir cette réunion du secteur 2 sur le territoire du District d'Eure et Loir, présidé par Patrick Troysi. Il remercie tous les participants, et sensibilise les participants sur l'importance de l'ordre du jour et d'en tenir compte dans la tenue des échanges.

Marc Touchet Président de l'ANPDF et membre du secteur 2 se dit très heureux de participer à la réunion, et d'apporter toutes les précisions utiles sur les divers sujets traités.

Enfin Patrick Troysi, accueille les participants et se dit très heureux et honoré de recevoir au sein de son territoire les membres du secteur 2 de l'ANPDF.

❖ **Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2021**

Le procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

❖ **Présentation de la feuille de route ANPDF**

Marc Touchet présente la feuille de route de l'ANPDF pour le mandat 2021-2024, élaboré en bureau au moyen de l'outil utilisé lors des formations CFF4 :

- Le diagnostic,
- Les objectifs,
- Les valeurs (passé, présent, futur),
- Différents tableaux présentés en séance,
- Déclinaison des points forts et des points à améliorer de l'ANPDF,
- Son pouvoir d'attraction,
- L'accueil,
- La fidélisation,
- Les relations avec l'environnement.

Quelques idées et réalisations ont déjà vu le jour :

- Idée :
 - formation des nouveaux présidents de district (tutorat, parrainage).
 - CFF4, indispensable pour les présidents et membres de comité de direction.
- Réalisation :
 - Parution d'une newsletter mensuelle depuis janvier 2022 mettant en valeur une action menée par un district dans chacun des 5 secteurs accompagnée d'une fiche pratique
 - Nécessité de soutenir au travers des animateurs de secteur la remontée des propositions de dossiers à publier, afin de faire vivre ce système de communication.

Marc Touchet revient sur la participation des honoraires aux réunions de secteurs, cette question étant à l'ordre du jour de tous les secteurs. Il rappelle son attachement aux honoraires qui sont partie intégrante de l'association.

Fernand Duchaussoy, seul honoraire du secteur 2 présent à la réunion, rappelle l'origine de la création de l'ANPDF qui se voulait être une force de proposition et qui a permis aux Présidents de District de pouvoir intégrer l'Assemblée Fédérale.

Marc Touchet propose à Fernand Duchaussoy de rédiger un article sur l'historique de l'ANPDF afin de le publier dans une prochaine newsletter, sur le site internet et de l'intégrer dans la préface d'un livret d'accueil destiné aux nouveaux Présidents de District.

Le secteur 2 souhaite rester sur les fondamentaux, à savoir les Statuts, et de s'en tenir à la règle d'inviter nos honoraires à toutes les réunions

Concernant les membres honoraires qui occupent, après avoir été présidents de districts, des fonctions exécutives en ligue, au Belfa ou en Fédération en qualité de Président ou de Président-délégué, les réflexions animent le débat sur l'opportunité de leur présence en séance des réunions de secteurs.

Une modification des statuts en ce sens paraît nécessaire. Jean-Pierre Meurillon est sollicité sur ce point pour écrire un projet.

Claude Coquema revient sur l'organisation de l'Assemblée Générale concernant le retour sur les ateliers.

Marc Touchet propose de faire intervenir des personnes extérieures sur 3 thématiques. Après des échanges fructueux, les orientations portent sur les thématiques des ateliers :

- Bénévolat dans les instances
- Incivilités
- Responsabilité juridique des Présidents de district
- Mutualisation de ressources entre districts
- Foot en milieu rural

Le secteur 2 se dit ne pas être favorable à une répartition des districts dans les ateliers par tranche de licenciés.

Pascal Poidevin sollicitera le service RH de la FFF concernant une convention de mutualisation de salariés entre les districts.

❖ **Point arbitrage**

Plusieurs Districts se sont lancés par anticipation dans le recrutement de Conseiller Technique en Arbitrage selon des modalités différentes : embauche par le District, mutualisation entre Districts ou dans le cadre d'un projet de régionalisation.

Pour faire face aux frais de personnel engagés, une demande d'aide, similaire à celle obtenue pour l'embauche des CTD-DAP, a été adressée au Comex et au Belfa afin d'accompagner les instances départementales dans le recrutement de Conseiller Technique en Arbitrage.

La Direction Technique de l'Arbitrage a procédé à une enquête auprès des arbitres en inactivité et en activité afin de connaître leurs sentiments sur l'arbitrage. Plusieurs points ont fait l'objet du questionnaire, notamment la continuité, la formation, l'insécurité et l'incivilité ainsi que la reconnaissance. 7 000 réponses sont parvenues à la DTA.

5 sous-groupes de travail composés uniquement d'arbitres en activité ou non ont été constitués sur les thématiques de l'accompagnement, la formation, la sécurité, la reconnaissance et l'encadrement technique.

L'ensemble des participants regrette le manque de représentation des instances dans les sous-groupes de travail.

Il est rappelé l'application du statut de l'arbitrage au 1^{er} juillet 2022, avec une vigilance sur les modalités à mettre en œuvre concernant le droit de mutation, la notion d'arbitre de club et le référent en arbitrage.

❖ **Point loi du 2 mars 2022**

Claude Delforge rappelle que la loi a fixé le cadre minimum qui n'a aucun impact sur la gouvernance des districts.

- Obligation de 50% des voix de l'Assemblée générale, au minimum, qui devront provenir directement des clubs affiliés pour élire les instances dirigeantes des fédérations sportives.
 - L'AG électorale devra être composée de 50% aux instances et 50 % aux clubs
 - Attention : la répartition de 63 % pour le Foot amateur (ligues et districts) et 37% pour le monde professionnel (clubs professionnels) doit faire l'objet d'une révision dès lors que 50 % du total des voix sont réservés à tous les clubs

- Obligation de la parité femme-homme dans les instances dirigeantes des fédérations sportives dès 2024 au niveau national, à partir de 2028 au niveau régional.
 - Pour la FFF a/c du 1er renouvellement postérieur à janvier 2024
 - Pour les organes régionaux a/c du 1er renouvellement postérieur à janvier 2028

- Obligation de ne pas effectuer plus de trois mandats de chacun à la tête d'une fédération sportive, d'une ligue régionale ou d'une ligue professionnelle.
 - Les mandats de plein exercice ne peuvent excéder 3
 - L'obligation concerne les renouvellements postérieurs au 1er janvier 2024
 - Une dérogation est prévue pour les Présidents qui sont en cours de 3^{ème} mandat

❖ **Contrat d'objectifs pour la saison 2022/2023**

Visite de la LFA le 20 avril à Paris, le 26 avril en Centre-Val de Loire et le 25 avril dans les Hauts de France.

❖ **Point rôle du Président de District**

Claude Coquema intervient sur l'indemnisation des Présidents de District pour ceux en activité qui pourraient subir une perte de salaire

Claude Delforge rappelle que la loi permet une indemnisation en application des articles 261-7.1.d et 242.C du code des impôts. Les articles précisent le nombre de personnes et les montants maximum pour l'indemnisation des présidents des instances dirigeantes.

Le processus doit être accompagné d'une modification des statuts à soumettre au vote de l'Assemblée Générale des clubs après accord du comité de direction

Un courrier sera adressé à la FFF afin de pouvoir permettre une participation financière de la Fédération aux éventuelles situations des districts comme il l'est déjà en vigueur pour les Ligues.

Pascal Tranquille intervient sur la situation économique des Présidents de District qui bien souvent abandonnent leurs frais de déplacement au profit de l'instance départementale en plus d'empiéter sur le temps consacré à leur activité professionnelle.

❖ **Point technique**

Le Schéma régional et départemental DAP est évoqué du fait de la lourdeur du processus.

L'enquête de la DTN à destination des conseillers techniques a produit dès le lendemain 150 réponses de la part des intéressés.

Pour faire suite à l'absence de concertation au préalable, un courrier a été adressé à Hubert Fournier, Directeur Technique National de la FFF, signé de Vincent Nologues, Président de la LFA, Didier Esor, Président du Collège des Présidents de Ligue, et Claude Delforge, Président du Collège des Présidents de District.

La DTN a reconnu son erreur et le questionnaire ne sera pas exploité.

Devant l'augmentation des missions des CTD-DAP pour le compte des Ligues, Pascal Poidevin souhaite que l'activité régaliennne des CTD-DAP soit rappelée.

Cette question sera à évoquer avec le Président de la LFA lors de la présentation des contrats d'objectifs dans les Ligues et une demande d'intervention en bureau du collège sera réalisée auprès de la DTN.

❖ **Modifications Textes - AG juin 2022**

Claude Delforge apporte des éléments sur les propositions de textes qui seront présentés lors de l'Assemblée Fédérale du 18 juin 2022, à savoir :

- Mutations chez les jeunes : limitation à 4 mutés chez les jeunes garçons et filles U12 à U18 au lieu de 6 dont 1 hors période
- Double licence éducateur : un éducateur pourrait avoir 2 licences dans deux clubs différents sous réserve qu'il ne compte que pour le club qui l'a formé.

- Refonte de la pyramide des championnats nationaux suite à la réduction des équipes en L1 et L2.
Présentation des différentes hypothèses pour les championnats de N3 et R1 avec une volonté que la N3 soit sous l'égide de la Fédération.

❖ Questions diverses

- **Le tarif kilométrique de la déduction fiscale (J.P. Meurillon)**

Jean-Pierre Meurillon précise que le barème kilométrique publié par l'administration fiscale concernant le remboursement des frais a été augmenté de 10% et que le remboursement des indemnités pour les fonctionnaires a lui été aussi revalorisé. Il s'inquiète de l'absence, pour l'heure, de la non revalorisation de l'indemnité kilométrique servant à la déduction fiscale au titre du Bénévolat.

Comme le prévoit le site du Ministère des Sports, Jean-Pierre a interrogé la ministre sur cet état de fait et saisi le Député de sa circonscription.

- **Statuts ANPDF**

Comme évoqué précédemment, Jean-Pierre Meurillon est sollicité pour écrire un projet de modification des statuts.

❖ Date et lieu de la prochaine réunion (Ligue des Hauts de France)

Patrick Troysi tient encore une fois à remercier les participants de leur présence, et se dit honoré de les avoir réunis à Chartres.

La prochaine réunion du secteur 2 se déroulera dans l'Oise à l'initiative de Claude Coquema les 14 et 15 octobre 2022

Fin : 12h15